

Concours section : 2e concours d'accès
Epreuve matière : Connaissance du monde contemporain
N° Anonymat : NVKBM458 DK

Nombre de pages : 12

14.5 / 20

Concours : 2^{ème} concours d'accès à l'École nationale de la magistrature

Epreuve : Connaissance et compréhension du monde contemporain

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de la feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.



Sylvain TESSON, géographe et écrivain, affirme s'être lancé sur les chemins mous, dans son ouvrage du même nom, non seulement pour assurer sa rééducation physique, à la suite d'une chute lui ayant valu plusieurs mois d'hospitalisation et d'immobilisation, mais aussi pour échapper aux directives constantes imposées par la société. Il estime, par cette traversée pédestre de la France, du Sud-Est jusqu'au Cotentin, se soustraire à une forme d'asservissement volontaire dans lequel notre société se maintient en se conformant à des normes uniformisantes. Ses réflexions montrent un glissement, à la fois sémantique et pratique, entre les normes, entendues classiquement comme celles édictées par la puissance publique, et celles qui tendent à s'y superposer voire à s'y substituer, émanant de la société. Sylvain TESSON considère que ces dernières représentent un frein considérable à notre liberté en promettant un conformisme qui semble protecteur.

Les normes désignent un ensemble de règles applicables à des individus. Elles revêtent, selon leur nature, leur source, et le cadre dans lequel elles s'appliquent, une valeur plus ou moins contraignante. Les normes ont vocation à encadrer et à limiter l'exercice de la liberté de celui à qui elles s'appliquent. Elles constituent par conséquent nécessairement un frein à cette dernière. Toutefois, cette restriction permet d'exercer ses droits de manière égalitaire, en endiguant les atteintes susceptibles d'être portées par autrui en l'absence de système normatif. Elles ont donc également pour objet et pour effet la protection des individus et de leurs droits. Cet équilibre entre frein et protection doit en principe être toujours recherché par le pouvoir normatif.

N° 1110

Toutefois cet équilibre est menacé par plusieurs évolutions, tantôt traditionnelles tantôt contemporaines. D'une part, les normes au sens classique du terme, selon la catégorisation posée par KELSEN, font face à une multiplication rapide qui leur fait perdre en élévation et en précision. D'autre part, s'y ajoutent des systèmes de normes cumulatifs, que sont les politiques d'entreprises, les normes locales, européennes ou internationales, voire alternatifs, plébiscités notamment par des courants communautaristes mêlant parfois politique et interprétation radicale de la religion. Ce sont autant d'enjeux qui sont exacerbés dans notre société de consommation dans laquelle le marché et ses opératrices entendent ne se plier qu'à leurs propres normes. Le risque est grand d'oublier la vocation des normes dans notre société, à savoir encadrer les comportements en respectant un juste équilibre entre frein apporté aux libertés et protection des droits.

Ne pas respecter les normes entraîne une sanction voire une exclusion, temporaire ou définitive. Par conséquent, la superposition voire l'enchevêtrement de plusieurs systèmes normatifs met en péril la cohésion au sein de notre République, chacun risquant de se mixer au sein de son propre système normatif, ne concordant pas nécessairement avec les normes nationales. En tenant compte des évolutions contemporaines de notre société, comment renouveler notre système normatif afin qu'il continue de respecter un équilibre entre frein et protection ?

Les normes ont été consenties et édictées dans le but d'améliorer la vie en société. En faisant, elles ont à la fois pour objet et pour effet, tantôt de freiner la liberté, tantôt de protéger les droits de chacun, ces deux effets étant conçus comme complémentaires (I). Les évolutions contemporaines de notre société ont toutefois tendance à faire disparaître cet objectif d'équilibre, invitant à renouveler notre système normatif (II).

I. Les normes, au service de l'intérêt général, dans le respect d'un équilibre entre frein et protection.

Les normes ont pour objectif de garantir le bien social. Elles ont pour effet complémentaires de protéger les droits de chacun en freinant la liberté de tous. Elles poursuivent parfois un seul de ces deux objectifs.

A. Les normes, frein et protection, un équilibre recherché.

Les normes sont un frein à la puissance publique dans un objectif de protection des citoyens. ROUSSEAU, dans son ouvrage Du contrat social, exprime cette idée. Il explique que le cadre normatif est applicable non seulement au peuple mais aussi aux gouvernants. L'agissant d'un contrat, les deux parties doivent s'engager, sans quoi, selon ROUSSEAU, il s'agirait d'une relation de maître à esclaves. Les normes sont acceptées par le peuple, car cela lui assure protection, et en contrepartie, la puissance publique accepte de s'autoréguler. La source des normes étant toujours la volonté générale, et son objectif, le bien commun. ROUSSEAU ajoute que le peuple n'a pas confié un blâme seing aux gouvernants. Ils doivent effectivement, à chaque fois qu'ils exercent le pouvoir normatif, se soumettre à la volonté générale et viser le bien commun. C'est l'héritage que la Révolution française a transmis à notre société contemporaine, le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple et ce, grâce à l'édition d'un système normatif qui s'applique à tous, sans tenir compte des distinctions de sexe, d'origine, de religion, d'opinion politique, etc.

Les normes sont, symétriquement, une protection qui représente un frein. Les normes ont pour but de réguler les comportements naturels de l'homme. À l'état de nature, ce dernier serait un loup pour lui-même. Les individus, sans normes, se régularaient par la force. Celui qui serait le plus puissant, à un instant précis (la force pouvant changer de camp) aurait alors

l'ascendant sur les autres. C'est en tout cas la théorie développée par HOBBS, théorie qui explique la nécessité pour tous les individus de se soumettre à une puissance supérieure, seule à édicter les normes pour freiner les instincts naturels et assurer une communauté de vie entre tous les citoyens, leurs rapports étant régulés par le droit. Cette idée s'applique à notre économie de marché libérale. Le principe est cetera la liberté, le marché s'autorégulant, mais l'Etat intervient, au niveau national mais également en collaborant avec d'autres Etats, via l'édition de normes supranationales pour réguler le marché, en protégeant tantôt les individus, tantôt les opérateurs, promouvant parfois des politiques de relance, parfois d'austérité en freinant alors leur liberté - Le marché aurait pour effet d'assurer la paix mondiale, raison pour laquelle les Etats n'interviennent que lorsque cela est nécessaire. Emmanuel KANT dans Vers la paix perpétuelle, explique que la nature a disposé des ressources différentes sur toute la surface du globe, poussant ainsi les peuples à commercer et empêchant ainsi toute guerre pour éviter de mettre fin aux échanges marchands. La liberté doit toutefois être parfois restreinte dans un objectif de protection d'une valeur supérieure, comme par exemple l'environnement. L'Etat peut en effet protéger des espaces naturels et empêcher le développement industriel dans une zone définie, freinant la liberté d'entreprendre au bénéfice de la protection d'un écosystème.

L'équilibre entre libin et protection, si il est recherché par principe est parfois remis en cause par les normes, ce qui est source de critiques -

Concours section : 2e concours d'accès
Epreuve matière : Connaissance du monde contemporain
N° Anonymat : NVKBM458 DK

Nombre de pages : 12

14.5 / 20

Concours : 2^e concours d'accès à l'École nationale de la magistrature

Epreuve : Connaissance et compréhension du monde contemporain

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de la feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.



B. Les normes, frein ou protection, un déséquilibre contesté.

Les normes font l'objet de critiques qui sont à la fois anciennes et contemporaines. Elles seraient un frein à la liberté, frein fondé sur une protection refusée par la société. Ce sont les revendications qui portaient le mouvement de mai 68, qui scandait son droit à « jouir sans entrave ». Ce sont aujourd'hui encore les demandes formulées par tous ceux qui prétendent disposer de droits subjectifs qui leurs sont pourtant refusés par les normes actuelles. Que l'on pense au combat mené par les couples de femmes pour obtenir un accès à la procréation médicalement assistée, proposition soutenue par l'Assemblée nationale mais refusée par le Sénat dans le cadre de l'examen de la loi bioéthique, ou encore aux demandes des personnes travaillant dans des établissements privés participant au service public de pouvoir manifester leur foi religieuse par le fait de signes religieux sur leur lieu de travail, comme l'a illustré l'affaire "Baby looup", elles matérialisent cette tendance à refuser des normes restreignant leur liberté voulue comme la plus absolue, au nom de la protection d'intérêts considérés comme supérieurs par la puissance publique. L'indisponibilité du corps pour les premières, la laïcité pour les secondes. Sur cette seconde question, Patrick WEIL explique, dans *La laïcité en France aujourd'hui*, (2020),

N°

5/10

que l'incompréhension vient de la perte de sens de la laïcité par notre société. Elle serait confondue notamment, selon l'auteur, avec la liberté d'expression. Il rappelle que la laïcité est un principe qui doit respecter l'État, et donc ses représentants, qui doivent le respect de la neutralité, de la liberté de conscience, et du pluralisme, raison pour laquelle les normes peuvent exprimer la manifestation de la religion dans les institutions publiques et les établissements assurant un service public, pour protéger la neutralité de l'État.

Les normes devraient en conséquence être minimales pour permettre une liberté maximale. C'est le but que poursuit notre République, État de droit. Cette notion de *rechtsstaat* signifie que l'État garantit, via l'édition de normes, les droits des citoyens, sans intervenir pour une autre raison que de s'autoréguler (John LOCKE). L'idée est d'assurer une base commune minimale de protection. C'est la vocation de la protection sociale notamment. Cette pratique s'applique également en droit du travail, les règles édictées étant un socle minimal de protection et toute règle supplémentaire devant nécessairement être plus protectrice. La vocation des normes est d'assurer une protection égalitaire pour permettre une égalité des chances. À titre d'illustration, les lois de Jules FERRY, notamment la loi de 1882 rendant l'école obligatoire ^(ce qui contribue à la liberté), pour assurer un enseignement de base et permettre de cultiver le libre-arbitre évoqué à Emmanuel KANT qui invite chacun à s'instruire pour *s'autopeiner* par soi-même ("sapere aude", Qu'est-ce que les Lumières?).

Les normes, bien que parfois contestées par leur effet restrictif de libertés, sont traditionnellement et encore aujourd'hui, édictées dans l'intérêt commun et préserver l'équilibre entre l'enracinement à la liberté et protection des droits.

Néanmoins, des évolutions actuelles viennent mettre en péril cet équilibre, voire risquent de faire oublier cette vocation essentielle des normes. Il devient nécessaire de repenser notre système normatif.

II. L'équilibre entre frein et protection en danger face à la multiplication des normes, rendant nécessaire un renouveau dans leur édition.

La férocité législative dénoncée par certains et l'avenement de normes concurrentes mettent en danger l'équilibre sensé être recherché par le système normatif entre frein à la liberté et protection des droits. Le constat doit amener à repenser le système d'édition des normes.

A. La multiplication des normes mettant en danger l'équilibre entre frein et protection.

Dans les systèmes totalitaires, l'excès de normes a conduit à des atrocités. Les normes, selon leur source, peuvent devenir vectrices de terreur. Le système nazi n'était pas en dehors des normes, il est né dans un régime démocratique et était étayé par une législation murvée. Il est possible de faire un lien, en s'appuyant sur les réflexions d' Hannah ARENDT, entre le colonialisme et les régimes totalitaires, le premier ayant servi de terreau aux seconds. Le système colonial instaurant, via un système normatif une supériorité d'un Etat sur un autre. Ce système ayant suivi celui qui permettait à ces mêmes Etats, de réduire en esclavage des peuples, via le commerce triangulaire, lui aussi normé. Maya ANGELOU décrit dans son livre, Rassemblez-nous en mon nom, le système ségrégationniste aux Etats-Unis après l'abolition de l'esclavage. Là encore, ce système inégalitaire était institué par des normes. Les normes, si elles perdent l'objectif d'un intérêt commun, ne sont plus ni un frein à la barbarie, ni une protection des droits.

Le risque de perte de l'objectif d'un intérêt commun apparaît très actuel. La multiplication des textes normatifs, entendus classiquement, entraîne une perte de clarté et de prévisibilité, caractéristiques essentielles des normes édictées par la puissance publique. C'est le reproche qui est fait aux textes édictés pour répondre à la crise sanitaire, une multiplication de normes floues et imprévisibles. Cela a conduit une partie de la "population" à ne plus adhérer aux normes. Une étude a montré que si le premier confinement a été majoritairement compris et accepté, les mesures prises en début d'année 2021 ont davantage été incomprises et donc inappliquées. Cette multiplication des normes est en outre aggravée par la superposition de textes locaux, européens voire internationaux, qui s'enchevêtrent au détriment du droit national. Faute de lisibilité, l'incompréhension a généré des mouvements sociaux qui ont dégénéré en violences contre les forces de l'ordre et en dégradations de monuments représentant le patrimoine national commun. Ce fut le cas du mouvement des gilets jaunes après l'augmentation des taxes sur les carburants. Les normes apparaissent alors comme vectrices d'inégalités, s'appliquant au bénéfice d'une frange de la population et au détriment d'une autre, idée qui fait le terreau des mouvements populistes.

Les difficultés sont exacerbées par notre mode de consommation. Les normes ne sont plus seulement édictées par la puissance publique. Elles émanent désormais également d'opérateurs privés qui influencent le mode de vie et de consommation. Jeff ORLOWSKI, réalisateur du documentaire Derrière nos écrans de fumée, parvient à démontrer l'influence que les GAFA ont désormais même sur notre mode de pensée, accentuant une polarisation du monde. Les normes émanent également de certains communautaristes qui se prétendent légitimes à se soustraire aux lois républiques pour

Concours section : 2e concours d'accès
Epreuve matière : Connaissance du monde contemporain
N° Anonymat : NVKBM458 DK

Nombre de pages : 12

14.5 / 20

Concours : 2^{ème} concours.

Epreuve : CCNC.

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de la feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.



se soumettre à des normes alternatives notamment fondées sur une interprétation radicale des textes religieux.

Face à ces enjeux, il convient, comme l'explique la philosophe Itaria GASPARI, de profiter des sagesse antiques. En grec, la crise (*Kairos*) est l'occasion d'un renouveau, d'un changement bénéfique -

B. Un renouveau du système normatif permettant de restaurer l'équilibre entre frein et protection.

Les normes sont nécessaires, elles sont le cadre qui permet au lien social de perdurer. Elles doivent être édictées pour que la prévisibilité de la sanction en cas de transgression soit assurée. C'est le fondement du principe de légalité en droit pénal. Toutefois, il est nécessaire de les rationaliser, ce en prenant du recul. L'édition de normes ne doit pas souffrir de l'urgence parfois imposée aux politiques. Il faut plus légier la qualité à la quantité pour assurer des normes générales, impersonnelles, claires et précises.

Il est en outre nécessaire de tenir compte des revendications des citoyens, comme le prônait ROUSSEAU, pour que le contrat social reste un contrat synallagmatique dans lequel non seulement le peuple, mais également la puissance publique

N° 9110

sont engagés. C'est ce qui a fait le Président de la République en organisant une convention citoyenne pour le climat dont plusieurs propositions ont été présentées à l'Assemblée Nationale. Ces propositions sont le fruit d'une collaboration entre citoyens et permettent de s'assurer que les normes sont conformes à la volonté générale.

Les normes doivent donc poursuivre l'intérêt général, préserver le bien commun et pour ce faire, assurer un juste équilibre entre les freins nécessaires à la liberté et la protection des droits de chacun, tout en se préservant de la tentation de multiplier sans fin les normes en période de crise.

Comme dans la société de consommation, les normes gagneraient à respecter les préconisations d'Épicure. Lorsqu'un désir se présente d'édicter une norme, il faut savoir distinguer si il répond à un besoin naturel, à une nécessité, ou si l'assouvir risquerait de nous faire tomber dans une dépendance asservissante.

Nº
.../...

Nº

.../...